

Dans le cadre des déplacements scolaires vers les établissements pour l'année 2021/2022, la commune soutient les familles par le biais d'une subvention de 40 €.

LES BENEFCIAIRES :

Les ozoiriens, qui sont collégiens ou lycéens scolarisés (jusqu'à la terminale) dans un établissement de Seine et Marne.

POUR OBTENIR LA SUBVENTION :

Priorisez la démarche en ligne sur www.imagine-r.com :

- Créez ou connectez-vous à votre espace personnel sur navigo.fr, rubrique « Je gère ma carte » et complétez le formulaire en ligne.
- **Avant la signature électronique téléchargez le contrat Imagine'R** sur lequel figurent votre nom, adresse, classe et établissement fréquentés, **et non l'attestation.**
- Transmettre, par courriel, votre contrat au service éducation de la mairie : sourives@mairie-ozoir-la-ferriere.fr ou ddarney@mairie-ozoir-la-ferriere.fr
 - Paiement par prélèvement automatique : aide déduite de vos échéances.
 - Paiement par prélèvement comptant : remboursement par l'agence Imagine'R par lettre chèque ou sur carte bancaire.

A défaut, démarche via formulaire papier :

- Retirez votre dossier d'abonnement auprès des guichets OPTILE, RATP, SNCF Transilien ou accueil mairie.
- Complétez le formulaire et **faites remplir la partie (3) par votre établissement scolaire.**
- Rendez-vous au **service éducation de la mairie** qui apposera son cachet.
 - Paiement par chèque : déduisez 40 € de votre règlement.
 - Paiement par prélèvement automatique : aide déduite ensuite de vos échéances.

Information complémentaire au 01 64 43 (36 05) ou (35 52)

La remise de 40 € sur la carte NAVIGO Imagine'R est attribuée dans la limite d'un crédit décidé par la commune et instruite par ordre d'arrivée, jusqu'à épuisement de ce crédit.